Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260428-CCASDELIB202601-DE

Val d'Arguenon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CCAS

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à dix- huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), légalement convoqué le16 avril 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Maxime LEBORGNE, Président.

Etaient présents : Maxime LEBORGNE, Pascale LEMEE, Daniel LEVEQUE, Françoise LE ROUILLE, Aurélie NICOLAS, Aurélie LEMARCHAND, Aurélie DUPAS, Justine BELLENGER, Marylène MIZOULE, Céline SION, Christine REVEL-SALMON, Evelyne ROMMES, Marie-Jeanne MALÈVRE, Gilberte BEURRIER, Patrick HEREL, Sophie COMBETTE, Cécile RENAULT-LERIGOLEUR, *formant la majorité des membres en exercice.*

Etaient excusés : Alix CHOLLET et Caroline PARADIS *(ayant donné pouvoir à Céline SION).*

Secrétaire de séance : Daniel LEVEQUE.

DELIBERATION N° 01/2026 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Compte Financier Unique (CFU), fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.
Vu le Code général des collectivités territoriales
Considérant que dans les séances où le CFU est débattu, le Conseil d'Administration élit son Président,
Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de Loïc REVEL, pour le vote du CFU,
Après s'être fait présenter le CFU 2025 du budget CCAS,
L'exécution du budget CCAS est arrêtée comme suit pour l'exercice 2025 :

	Dépenses exercice	*Recettes exercice*	*Résultat exercice*	*Résultat antérieur reporté*	*Résultat de clôture*	*Restes à réaliser*	*Résultat global*
Fonctionnement	7 035.31	4 604.43	- 2 430.88	4 362.58	1 931.70 €		1 931.70 €
Investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00 €		0.00 €
TOTAL	7 035.31	4 604.43	- 2 430.88	4 362.58	1 931.70 €		1 931.370 €

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 022-938417060-20260428-CCASDELIB202601-DE

Val d'Arguenon

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

- **DECLARE que le CFU 2025 du CCAS n'appelle aucune observation,**
- **APPROUVE les résultats et DONNE SON ACCORD pour leur reprise au budget annexe CCAS 2026 :**
  - **Excédent de fonctionnement (art. 002) : 1 931.70 €.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.
La Présidente,
Pascale LEMEE

MAIRIE de VAL-D'ARGUENON (Côtes-d'Armor)